

La Grande-Bretagne et le monde

PHILIPPE CHASSAIGNE

La Grande-Bretagne et le monde

De 1815 à nos jours

Deuxième édition revue et complétée

ARMAND COLIN

Collection U

Histoire contemporaine

Illustration de couverture : Guerre du Golfe / Hafar Al-Batin (Arabie saoudite),
1991 © Marc Simon / akg-images

Mise en pages : NORD COMPO

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2009, 2021 pour la présente édition

© Armand Colin/VUEF, 2003

Armand Colin est une marque de

Dunod éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.armand-colin.com

ISBN : 978-2-200- 63195-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

18 juin 1815 : neuf jours après la signature de l'Acte final du congrès de Vienne, la victoire des troupes de la Septième Coalition sur Napoléon I^{er} à Waterloo mettait un point final à la période des guerres contre la France révolutionnaire et impériale, ouverte en 1792 et seulement brièvement interrompue entre 1802 et 1803. Pour le Royaume-Uni¹, cette date marque aussi le moment de son accession à la prééminence mondiale : son rôle, ne serait-ce que financier, dans ces *French Wars* a été déterminant ; sa puissance militaire est visible, tant sur terre (c'est Arthur Wellesley, duc de Wellington, qui a vaincu Napoléon I^{er} à Waterloo) que sur mer, son « élément » traditionnel ; au congrès de Vienne, il a réussi à faire triompher ses conceptions d'une Europe reposant sur l'équilibre des puissances. Au-delà des éléments factuels, cette année 1815, début d'un apogée qui allait durer – au moins – un siècle, constitue un point d'observation commode pour une appréciation globale du rôle mondial du Royaume-Uni aux XIX^e et XX^e siècles, ne serait-ce qu'en s'interrogeant sur la part des facteurs structurels et conjoncturels sous-tendant cette accession à la prééminence, ou encore sur la possibilité de déceler, dès 1815, quelques-unes des lignes de force, des principes directeurs structurant, à court, moyen ou long terme, les rapports des Britanniques au reste du monde.

Le Royaume-Uni en 1815 : une thalassocratie triomphante

Une thalassocratie, le Royaume-Uni l'est assurément à la fin des *French Wars*, tant du fait de sa puissance navale que de l'importance vitale des questions maritimes dans ses intérêts.

L'avènement d'une puissance navale

En 1815, la marine britannique (*Royal Navy*) constituait la première flotte de guerre mondiale : forte de 214 vaisseaux de ligne et 792 frégates, montée par 140 000 marins, elle surclassait de très loin ses rivales française (50 vaisseaux de

1. Le « Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande » est officiellement né le 1^{er} janvier 1801, avec l'union du royaume de Grande-Bretagne (Angleterre + Écosse, créé en 1707) et de l'Irlande, jusque-là royaume indépendant mais dont le souverain était le souverain britannique.

ligne et 50 frégates), russe (40 vaisseaux de ligne) ou nord-américaine (10 vaisseaux, au plus)¹. De plus, le système des *stations* (zones de mouillage permanent) lui procurait un rayon d'action véritablement mondial : déjà présente, avant 1793, en Méditerranée, en Inde, aux Antilles et en Amérique du Nord, elle l'était également, depuis les *French Wars*, au Cap et en Amérique du Sud. Cependant, cette hégémonie maritime britannique devait moins qu'il n'y paraît aux vingt-deux années d'affrontements quasi ininterrompus qui s'achevèrent à Waterloo : elle fut en fait édifiée tout au long du XVIII^e siècle, dont les conflits successifs (guerre de Succession d'Espagne, 1702-1713 ; guerre de Succession d'Autriche, 1740-1748 ; guerre de Sept Ans, 1756-1763 ; guerre d'Indépendance américaine, 1776-1783) accordèrent une part toujours plus importante aux théâtres d'opérations maritimes². Le moment décisif se situa en fait lors de la guerre de Sept Ans : en 1763, la Grande-Bretagne possédait déjà la maîtrise des mers. Son échec dans la guerre d'Indépendance américaine était davantage imputable à son isolement face à une coalition franco-hispano-américaine qu'à une quelconque faiblesse de la *Navy* : si elle conservait la supériorité face à chacun de ses rivaux pris isolément (en 1782, elle comptait 94 vaisseaux de ligne contre 73 à la France, 54 à l'Espagne), elle la perdait lorsque ceux-ci conjugaient leurs forces. Dès lors, les *French Wars* font en fait figure de point d'aboutissement d'un processus engagé depuis près d'un siècle. Bien plus neuve, en revanche, la place centrale tenue par la Marine dans l'imaginaire national en 1815 : même si les guerres des coalitions nécessitèrent des expéditions continentales (en Flandre et en Hollande en 1793-1795, en Égypte en 1801, en Espagne en 1808-1814, en Belgique en 1815) et si Wellington, le « duc de fer » (1769-1852), était en 1815 le militaire britannique le plus célèbre depuis John Churchill, duc de Marlborough (1650-1722), qui avait vaincu les Français à Blenheim (1704), Ramillies (1706), Oudenarde (1708) et Malplaquet (1709), c'est sur mer que se livrèrent les batailles décisives pour la survie de la Grande-Bretagne : Trafalgar, bien sûr, le 21 octobre 1805, mais aussi, dès le 1^{er} août 1798, la bataille d'Aboukir qui, en coupant Bonaparte de ses bases et en le rendant « prisonnier » de l'Égypte, ruine son projet de domination du Levant et, par là, de la route des Indes. Lorsque Napoléon I^{er} régnait sur le continent européen, les Britanniques renforçaient leur domination maritime et étendaient leur empire colonial. Comme l'écrit Jean Meyer, « la guerre maritime a formé le substrat de la personnalité anglaise... C'est pourquoi Trafalgar Square se trouve au cœur de Londres »³.

1. Cf. C.J. Bartlett, *Great Britain and Sea Power*, Oxford, OUP, 1963.

2. Il est d'ailleurs significatif que, pour deux d'entre eux (guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans), leurs opérations coloniales aient constitué des conflits à part entière : le premier, aussi connu sous le nom de « guerre de l'Oreille de Jenkins », commença sous la forme d'une guerre anglo-espagnole en octobre 1739, soit un an avant les opérations européennes liées à la question de la succession autrichienne ; le second, appelé « grande guerre de l'Empire », débuta aux Antilles en 1755 par la saisie, sans déclaration de belligérance préalable, de navires français par les Britanniques.

3. In François Bédarida, François Crouzet et Doug Johnson (dir.), *De Guillaume le Conquérant au Marché commun*, Paris, Albin Michel, 1979.

Des intérêts vitaux sur les mers et au-delà des mers

Âme de toutes les coalitions anti-françaises (*cf.* encadré « La Grande-Bretagne dans les *French Wars*, 1793-1815 »), la Grande-Bretagne œuvra davantage, pour reprendre l'expression de J. M. Sherwig, en approvisionnant ses alliés en « guinées et [en] poudre à canon »¹, qu'en fournissant des troupes (même si Wellington aligna quelque 22 000 soldats britanniques à Waterloo). En revanche, ses opérations maritimes furent, malgré des moments difficiles, voire des revers ponctuels, globalement couronnées de succès et lui permirent d'accroître sensiblement son domaine colonial. Aussi, lors du congrès de Vienne, ses gains territoriaux en apparence limités doivent en réalité être appréciés au vu de leur position géostratégique.

Dès 1793-1796, les Britanniques occupèrent des Antilles françaises, même si ce fut plus difficile que prévu initialement, en raison des épidémies qui coûtèrent la vie à 40 000 marins. Lorsque, en 1795-1796, les Pays-Bas (« République batave ») puis l'Espagne, s'allièrent à la France, la *Navy* défit leurs flottes, respectivement aux batailles du Cap Saint-Vincent et de Camperdown (février-octobre 1797) et s'empara d'une large part de leurs possessions coloniales (Ceylan, Malacca, Sumatra ou Bornéo dès 1795-1796, Trinité en 1797, les établissements de Guyane hollandaise en 1803). Certaines furent restituées lors de la paix d'Amiens (1802) mais, à la reprise des hostilités en 1803, les possessions de la France et de ses satellites furent rapidement annexées : Saint-Pierre-et-Miquelon, Sainte-Lucie, Tobago, la Tasmanie en 1803, Le Cap en 1806, Cayenne, Saint-Domingue, la Martinique, le Sénégal en 1809, les Moluques, La Réunion, l'île Maurice et les Seychelles en 1810, Java en 1811, etc. En Inde, les Britanniques éliminèrent entre 1795 et 1799 la menace que représentait Tipu Sahib, dans la partie méridionale du Dekkan, soupçonné de vouloir s'allier à la France ; ils s'imposèrent ensuite au nord, au terme de la deuxième guerre contre les Marathes² (1803-1804) et d'une guerre avec le Népal (1814). À cette date, les possessions anglaises couvraient la haute vallée du Gange, les régions côtières de l'océan Indien (Karnatik et territoire des Circars) et celles de la mer d'Oman (côte de Malabar). À la fin des *French Wars*, l'Empire colonial britannique différait donc sensiblement de ce qu'il était une vingtaine d'années auparavant : l'Inde, et, plus généralement, l'Asie, en constituaient désormais le centre de gravité, même si les possessions, du Nouveau Monde, Canada et Antilles, étaient à l'évidence loin d'être quantité négligeable. Le fait que Royaume-Uni et États-Unis s'étaient affrontés en une courte guerre (1812-1814), suffit à le rappeler.

Chronologie

La Grande-Bretagne dans les *French Wars* (1793-1815)

- | | |
|------------------|--|
| 1792-1797 | Première coalition (Autriche, Prusse, Hollande, Espagne, Portugal, Sardaigne, États pontificaux ; la Grande-Bretagne s'y joint en 1793)
Août-décembre 1793 : occupation de Toulon par les Anglais |
|------------------|--|

1. J. M. Sherwig, *Guineas and Gunpowder. British Foreign Aid in the Wars with France, 1793-1815*, Cambridge, Harvard University Press, 1969.

2. Voir chapitre 2.

1794-1796 : occupation de la Corse par les Anglais
1^{er} juin 1794 : victoire navale anglaise au large d'Ouessant
(« Glorieux Premier juin »)
1795 : la Prusse, puis l'Espagne, se retirent de la coalition
18 juin 1796 : l'Espagne s'allie à la France (traité de St-Ildefonse)
14 février 1797 : bataille navale du Cap St Vincent ; victoire anglaise
11 octobre 1797 : bataille navale de Camperdown ; victoire anglaise
17 octobre 1797 : traité de Campo-Formio avec l'Autriche

1798-1802 Deuxième coalition (Grande-Bretagne, Empire ottoman, Naples, Sardaigne, Russie, Autriche, Portugal)
Mai 1798 : échec militaire anglais à Ostende
21 juillet 1798 : Bonaparte remporte la victoire des Pyramides
1^{er} août 1798 : victoire navale de Nelson à Aboukir
22 août 1798 : échec d'un débarquement français à Bantry Bay (Irlande)
Août-octobre 1799 : échec d'une expédition anglo-russe en Hollande
Septembre 1800 : conquête de Malte par les Anglais
Septembre 1801 : évacuation de l'Égypte par les Français
27 mars 1802 : paix d'Amiens

1803-1805 Troisième coalition (Angleterre, Russie, Autriche, Suède, Naples)
1804 : rassemblement à Boulogne de la « Grande Armée » pour envahir l'Angleterre
21 octobre 1805 : victoire de Nelson à Trafalgar

1806-1807 Quatrième coalition (Angleterre, Prusse, Russie)
Février 1807 : échec d'une expédition navale anglaise dans les Dardanelles (Empire ottoman allié à Napoléon I^{er})

1808-1814 Guerre d'Espagne
2 mai 1808 : « Dos de Mayo », soulèvement anti-français à Madrid
31 juillet 1808 : Wellington débarque au Portugal
30 août 1808 : capitulation de Junot à Cintra
Octobre-novembre 1810 : échec d'une offensive de Masséna sur les lignes fortifiées de Torres Vedras, protégeant Lisbonne
21 juillet 1812 : victoire anglaise de Salamanque
21 avril 1813 : victoire anglaise de Vittoria
12 décembre 1813 : rétablissement des Bourbons sur le trône d'Espagne

1809 Cinquième coalition (Angleterre, Autriche)
30 juillet 1809 : échec d'un débarquement anglais sur l'île hollandaise de Walcheren
Occupation des îles Ioniennes, à l'exception de Corfou

- | | |
|------------------|---|
| 1812-1814 | Sixième coalition (Angleterre, Russie, Autriche, Prusse, États allemands)
Octobre 1813 : Wellington en France
10 avril 1814 : Wellington entre à Toulouse |
| 1815 | Septième coalition (Angleterre, Russie, Autriche, Prusse, Hollande)
18 juin 1815 : bataille de Waterloo |

C'est à l'aune de ces réalités nouvelles qu'il faut apprécier les gains britanniques au congrès de Vienne. D'un strict point de vue territorial, les îles d'Héligoland en mer du Nord, Malte et les îles Ioniennes en Méditerranée, Dominique, Sainte-Lucie, Trinité et Tobago aux Antilles, la Guyane hollandaise, l'île d'Ascension, Le Cap, l'île de France (île Maurice), les Seychelles, les Maldives et les Laccadives, ou encore Ceylan, semblaient peser peu face aux acquisitions de la Russie ou de la Prusse. En réalité, ces terres s'égrenaient tout au long des grandes routes maritimes de l'époque et en assuraient le contrôle aux Britanniques. Ainsi, Héligoland, enlevée au Danemark en 1807, surveillait le détroit du Sund et la Baltique, voie d'approvisionnement majeure en céréales et en bois d'œuvre ; Malte et les îles Ioniennes, ajoutées à Gibraltar (possession britannique depuis 1704), mettaient la Méditerranée sous l'influence de Londres et verrouillaient une première route vers les Indes (via l'isthme de Suez et la mer Rouge) ; surtout, la seconde route, circum-africaine, était, de la Gambie, détenue depuis la fin du XVI^e siècle, aux Laccadives, soigneusement jalonnée de points d'appui britanniques. Dans un registre similaire, la restauration d'une Hollande indépendante écartait la menace de voir les Français présents à Anvers, sur les bouches de l'Escaut, d'où ils pouvaient lancer une flotte qui les conduirait droit sur l'embouchure de la Tamise, située sur la même latitude (d'où la phrase bien connue de Napoléon I^{er}, qualifiant Anvers de « pistolet chargé, pointé sur le cœur de l'Angleterre ») ; de même, la restitution de l'Espagne et du Portugal à leurs souverains légitimes les coupait de l'influence française, rétablissait, notamment pour le Portugal, les liens traditionnels avec la Grande-Bretagne et rendait ainsi plus sûre la grande route maritime médio-atlantique. Tout comme au traité de Paris de 1763, la Grande-Bretagne préférait progresser outremer que sur un continent européen qu'elle souhaitait voir organisé suivant le principe de l'« équilibre des pouvoirs ».

Le garant de l'équilibre européen

L'autre préoccupation des Britanniques lors du congrès de Vienne avait été de parvenir à une architecture européenne qui garantisse de façon durable l'« équilibre des pouvoirs » (*balance of power*) sur le continent européen. Toutefois, les succès remportés en la matière ne doivent pas cacher la position parfois en porte-à-faux du Royaume-Uni par rapport à ses alliés.

L'« équilibre des pouvoirs » en Europe : un principe essentiel

La recherche du « *balance of power* » était le principe directeur de la politique britannique en Europe depuis le traité d'Utrecht (1713). Elle consiste à parvenir à un « équilibre » des puissances sur le continent en s'opposant à toute entreprise hégémonique d'un pays susceptible de constituer à terme une menace. C'est au nom de ce principe que les Anglais combattirent la France dès la fin du XVII^e siècle : la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697)¹, qui regroupa, autour de l'Angleterre, les Provinces-Unies, le Saint Empire romain germanique, la Suède, l'Espagne et la Savoie en une « Grande Alliance » dirigée contre l'expansionnisme louis-quatorzien, fut le point de départ de cette « deuxième guerre de Cent Ans » qui ne devait s'achever qu'en 1815. De même, la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) eut pour origine le refus des autres puissances européennes de voir un Bourbon (Philippe V, petit-fils de Louis XIV) monter sur le trône espagnol et la France mettre ainsi la main sur l'Espagne et son immense empire colonial. Le traité d'Utrecht, qui y mit un terme, comportait une allusion explicite à la notion d'équilibre des puissances en Europe et la mettait en application en scindant l'héritage habsbourg en deux parties (Philippe V demeurait roi d'Espagne, mais les autres possessions espagnoles en Europe étaient données à l'Empereur), en plaçant des troupes hollandaises sur la frontière française (les forteresses de la « Barrière » belge), ou encore en ouvrant les colonies espagnoles au commerce britannique. En 1741, les Anglais soutiennent l'impératrice autrichienne Marie-Thérèse face à la Prusse et la Bavière, elles-mêmes épaulées par la France, qui visait à renforcer son influence outre-Rhin ; la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) ne fut qu'une trêve, et l'affrontement franco-anglais reprit dès 1755-1756, les autres pays faisant figure de puissances satellites aux alliances évoluant au fil du temps : pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), les Français s'associèrent aux Autrichiens et aux Russes, tandis que la Grande-Bretagne se retrouva aux côtés de la Prusse. La guerre de l'Indépendance américaine, menée exclusivement outre-mer, constitue une sorte d'exception par rapport aux autres conflits du siècle. C'est pourquoi, en 1789, la Révolution française, qui affaiblissait une France victorieuse à Versailles six ans plus tôt, fut d'abord plutôt bien accueillie, tant par les Britanniques que par les autres partenaires du concert européen. L'hostilité ne se manifesta que lorsque la politique expansionniste de la « Grande Nation » raviva les souvenirs des guerres de domination des Bourbons.

Dès lors, la Grande-Bretagne fut, de toutes les puissances coalisées, celle qui resta le plus longtemps en guerre contre une France que les aléas de son gouvernement intérieur ne semblaient pas détourner de son objectif. Privilégiant l'action économique, par le financement des coalitions continentales, et les opérations maritimes lointaines par rapport à l'engagement direct sur le terrain continental, elle réfléchissait aussi aux conditions d'élaboration d'une Europe placée sous le signe d'un équilibre multilatéral. Le Premier ministre William Pitt le Jeune en avait énoncé les bases dans un mémorandum de janvier 1805 : ramener la France à ses frontières de 1789, consolider les États frontaliers, mettre sur pied une « ligue des nations » chargée de faire respecter

1. Connue outre-Manche sous le nom de « guerre du roi Guillaume », *King William's War*, car elle occupa la plus grande partie du règne de Guillaume III (1688-1702).

l'équilibre des forces garanti par le « concert européen ». Pitt mourut en 1806, mais ses préceptes furent repris par son protégé, le vicomte Castlereagh, ministre des Affaires étrangères de 1812 à 1822 dans le gouvernement de lord Liverpool (1812-1827). Il dut toutefois les adapter aux circonstances nouvelles, à savoir la montée en puissance remarquable de la Russie, qui venait de jouer un rôle clef dans la défaite de Napoléon et faisait alors figure de prochaine puissance hégémonique européenne, ce qui le conduisit, lors des négociations de Vienne, à être moins dur envers la France que les autres membres du Cabinet l'auraient initialement souhaité.

Un principe consacré par le congrès de Vienne

La carte de l'Europe redessinée par le congrès de Vienne, où Castlereagh et Wellington furent les principaux représentants du Royaume-Uni, tenait largement compte de ses exigences en matière d'équilibre européen : sans doute la part que Londres avait jouée dans les *French Wars* l'expliquait-elle en grande partie. La France, ramenée à ses frontières de 1789 (c'est-à-dire privée de la Savoie et des places fortes du nord, Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis...) se voyait placée sous surveillance par l'édification d'une ceinture d'États-tampons : royaume des Pays-Bas, grand-duché de Luxembourg, royaume de Prusse – qui prenait pied sur la rive gauche du Rhin –, Palatinat bavarois, grand-duché de Bade, Suisse indépendante et neutre, royaume de Piémont-Sardaigne, Espagne et Portugal rendus à leurs dynasties légitimes. Plus à l'Est, les progrès substantiels de la Russie (acquisition de la Finlande et de la Bessarabie, union personnelle des couronnes russe et polonaise sur la tête du tsar) étaient contrebalancés par ceux de l'Autriche (devenue un Empire depuis 1809), qui contrôlait deux (et non une seule, selon le mot de Metternich) « expressions géographiques », l'Italie et l'Allemagne ; la première était morcelée en multiples petits États indépendants (Toscane, Modène, Parme, États pontificaux, royaume de Naples...), tandis que la seconde était organisée autour de la Confédération germanique, regroupant une quarantaine d'États de tailles diverses (des royaumes comme la Prusse et la Bavière à des micro-principautés) et placée sous présidence autrichienne. De même, l'unification de la Norvège et de la Suède, qui devait durer jusqu'en 1905, constituait un môle de résistance à l'influence russe en Scandinavie. Pour pérenniser cette distribution territoriale, on décida dès novembre 1815 que des concertations périodiques, sous la forme de Congrès, auraient lieu entre les quatre grandes puissances européennes (Royaume-Uni, Prusse, Autriche, Russie).

Le Royaume-Uni prit en revanche soin de se tenir à l'écart de la Sainte Alliance que le tsar Alexandre I^{er} mettait sur pied à peu près au même moment avec l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse : ses signataires s'engageaient à « se regarder comme frères [...] et comme compatriotes », à se prêter « en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours » – en clair, à se soutenir réciproquement en cas de crise révolutionnaire. Castlereagh, en qualifiant le texte de « document de mysticisme et de sottise sublimes », montra qu'il n'était pas toujours au diapason de ses alliés ; ce triomphe de l'esprit réactionnaire, au sens strict du terme, choquait un gouvernement britannique faisant profession de libéralisme. Toutefois, ce n'est pas avant 1820 que le hiatus entre la Grande-Bretagne et ses alliés devait apparaître de façon nette.

L'année 1815 fait donc à bon droit figure d'apothéose du Royaume-Uni : auréolée de la part prise dans la victoire sur la France aux prétentions hégémoniques, elle avait su faire triompher ses vues d'une Europe nécessairement régie par le principe du *balance of power* et était devenue de façon incontestable la première puissance mondiale. Elle l'était aussi sur le plan économique : la guerre avait certes coûté cher (la dette nationale tripla, atteignant 30 millions de livres en 1815) mais, si l'on suit les statistiques classiques de Deane et Cole, le revenu national était aussi passé de 232 millions de livres en 1801 à 301 millions en 1811¹ et, du fait du blocus continental, l'industrie britannique avait acquis une supériorité que François Crouzet qualifie d'« écrasante »². Elle l'était enfin sur le plan politique : même si elle avait connu des épisodes d'agitation au milieu des années 1790 et encore en 1810-1811, avec, notamment, les manifestations des luddistes³, l'état d'esprit révolutionnaire n'avait pas vraiment pris. En dépit de ses imperfections (suffrage très restreint, scandaleuses disparités de représentation aux Communes) que dénonçaient par ailleurs les radicaux, son système politique de monarchie constitutionnelle faisait figure de modèle, supérieur tant au républicanisme à la française qu'aux monarchies absolutistes d'Europe centrale et orientale. Il servit d'ailleurs de modèle en France pour la Charte constitutionnelle de 1814.

Le Blocus continental

Par un décret de Berlin du 26 novembre 1806, Napoléon I^{er} instaurait un « blocus continental » en interdisant tout commerce ou correspondance entre l'Empire français et ses alliés, et les îles britanniques. Cette mesure était en fait une réponse au blocus maritime auquel les Britanniques avaient soumis quelques mois plus tôt (16 mai) les côtes de la Manche et de la mer du Nord. Napoléon voulait ainsi ruiner la Grande-Bretagne en fermant le continent européen à ses exportations et en tarissant ses importations. Les décrets de Fontainebleau et de Milan (octobre-décembre 1807) renforcèrent encore le Blocus continental. C'est pour renforcer l'application du blocus que Napoléon annexa les États pontificaux (1807), la Hollande (1810) ou les villes hanséatiques (1811), qu'il intervint dans la péninsule Ibérique, théâtre d'une importante contrebande (1807), ou qu'il engagea la campagne de Russie en 1811 (le tsar avait cessé d'appliquer les mesures prohibitives). Si le Blocus provoqua des crises conjoncturelles en Grande-Bretagne (notamment en 1807 et en 1811), celle-ci compensa la fermeture des ports européens, d'ailleurs jamais totalement opératoire, en développant le commerce avec le Nouveau Monde. Le Blocus porta un préjudice considérable, en revanche, aux ports européens, contraignant Napoléon à accorder dès 1809 des licences pour commercer avec la

1. Phyllis Deane et W.A. Cole, *British Economic Growth 1688-1955*, Cambridge, CUP, 1962.

2. François Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France*, Paris, Perrin, 1985, p. 291.

3. Ouvriers du Lancashire qui, dans le contexte de la crise économique causée par le Blocus continental, brisaient les machines à tisser, qu'ils rendaient responsables du chômage. Leur nom venait de leur meneur, qui se serait appelé Ned Ludd. Voir la récente mise au point de François Crouzet, « Le luddisme : essai de mise au point », in Martine Azuelos (dir.), *Travail et emploi en Grande-Bretagne*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2001.

Grande-Bretagne. La déroute de la campagne de Russie (1811-1812) entraîna l'abandon de facto du Blocus continental.

Un moment aussi exceptionnel dans l'histoire d'une nation peut fournir, avons-nous dit, certains aperçus sur les structures de sa diplomatie, sur les conditions de son rapport au monde, qu'il conviendra ensuite de soumettre à l'épreuve d'une étude sur le long terme.

De fait, quelques principes directeurs apparaissent déjà solidement ancrés en 1815 : priorité donnée aux questions maritimes, recherche, déjà séculaire, de l'équilibre des pouvoirs sur le sol européen, réticence devant toute alliance à long terme qui pourrait s'avérer contraignante et entraver l'intérêt national britannique. Dans quelle mesure s'agit-il d'étalons à l'aune desquels mesurer la politique extérieure britannique au cours des deux siècles qui suivent ? En d'autres termes, quelle fut la part respective de la continuité et du changement ? Il y a plus : tout au long des *French Wars*, la Grande-Bretagne dut constamment s'efforcer de concilier expansion outre-mer et opérations militaires « de proximité » ; désormais présente sur tous les continents, comment parvint-elle ensuite à concilier des engagements aussi divers et, inévitablement, parfois contradictoires ? Quelles hiérarchisations ont alors été successivement effectuées ? Le rapport de la Grande-Bretagne au monde est aussi une chronologie des priorités édictées par les équipes gouvernementales successives. L'aphorisme de Winston Churchill, selon lequel, entre l'Europe et le « grand large », son pays choisirait toujours le « grand large », se vérifie-t-il de façon systématique ? *Quid*, également, de la théorie, toujours churchillienne, des « trois cercles » concentriques (l'Empire, le monde anglophone, le reste du monde), censée résumer, une fois pour toutes et en ordre décroissant d'importance, l'échelle des préférences diplomatiques britanniques ?

Parler de priorités, de hiérarchisation, vient opportunément rappeler que la politique extérieure d'un pays est conduite par des hommes, par des équipes qui, s'ils ne disposent jamais d'une totale liberté d'action, ne sont pas non plus de simples pions, jouets de forces structurelles qui seraient seules à être déterminantes. Christophe Charle, pour la crise de l'été 1914, a su ainsi montrer l'étendue, tout autant que les limites, de la marge de manœuvre des dirigeants européens dans l'enchaînement des faits qui a conduit à l'éclatement de la Première Guerre mondiale¹. Qu'en est-il à plus long terme, dans le rapport de la Grande-Bretagne au monde environnant ? S'il n'est, assurément, plus possible de parler, dans la plus pure tradition de l'histoire positiviste, d'un « âge de Canning », ou de Palmerston, est-il pour autant impossible de trouver des traductions précises de leurs conceptions dans la conduite des affaires diplomatiques de leur temps ? Quelle place, et pourquoi, les questions internationales tinrent-elles dans les préoccupations des politiques ? La question du rôle de telle ou telle individualité a retrouvé son acuité il y a une dizaine d'années, dans la controverse historiographique qui s'est fait jour autour de la question de la politique *d'apaisement* menée par Neville Chamberlain dans les années 1930 : la part de quelques personnalités dans l'élaboration de ladite politique, leurs motivations ont suscité d'amples discussions ; de même, Winston Churchill s'est vu reprocher l'obstination avec laquelle il aurait poursuivi jusqu'au bout la lutte contre l'Allemagne nazie au lieu de rechercher une

1. Christophe Charle, *La Crise des sociétés impériales*, Paris, Seuil, 2001, chapitre 5.

paix de compromis, préparant ainsi le déclin de son pays, sorti exsangue de la Seconde Guerre mondiale, et l'expansion européenne du communisme¹.

S'intéresser à la Grande-Bretagne et au monde, c'est aussi s'intéresser à un pays qui, pendant un siècle et demi, a commandé à l'empire colonial le plus important de son temps, couvrant, à son apogée, quelque 40 millions de km² et s'étendant sur tous les continents. C'est aussi aborder la question de la première économie véritablement mondialisée : comment oublier qu'en 1914, tous les flux commerciaux et financiers convergeaient vers Londres ? À l'empire formel s'ajoutait celui, informel, des pays sous dépendance financière plus ou moins étroite. Sans doute les controverses sur la colonisation ont-elles perdu de leur vigueur avec l'effondrement des utopies tiers-mondistes². Des éléments de bilan ne doivent pas moins être posés, en gardant présente à l'esprit l'idée que les réponses ne peuvent pas être monolithiques : quels furent les motifs et les ressorts de cette expansion coloniale ? Les réalités des dominations coloniales ? Les colonies furent-elles « une bonne affaire » pour la métropole ? Que représentait l'Empire aux yeux des Britanniques ?

L'étude de la place de la Grande-Bretagne dans le monde depuis 1815 pose enfin la question de ce que Paul Kennedy appelait « l'ascension et la chute des grandes puissances »³. À quel moment a-t-elle emprunté la voie du déclin à l'échelle mondiale ? Cette vaste question, liant performance économique et place dans le monde, a vu son historiographie largement renouvelée depuis 30 ans, tant en ce qui concerne les modalités dudit déclin qu'en ce qui concerne sa chronologie. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte les politiques alternatives que Londres a pu mettre en œuvre pour tenter de conjurer la menace du déclassement (par exemple, le *Commonwealth* se substituant progressivement à l'Empire). L'histoire diplomatique la plus récente a montré que la Grande-Bretagne n'a jamais véritablement renoncé à un statut de grande puissance, au moins en étroite collaboration avec un ou plusieurs alliés, si une action isolée n'est plus possible. Les observateurs ont focalisé sur les rapports Grande-Bretagne/États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, relation réputée « spéciale » qui a été analysée, disséquée, tour à tour louée et condamnée. Quelles en sont les fondements ? Quels objectifs chaque partie poursuit-elle ? Quel bilan en dresser ? Le tropisme anglo-saxon a-t-il freiné l'engagement britannique dans la construction européenne ? Les liens transatlantiques ne doivent cependant pas occulter la réalité d'autres associations : ainsi, pour revenir à l'Union européenne, et au-delà des clichés sur la Grande-Bretagne, « mauvais élève » de l'Europe, le « tandem » Paris-Londres a pu être à la diplomatie et la défense ce que le « couple » franco-allemand a été à l'économie.

L'intérêt des perspectives chronologiques larges, chères aux historiens, est, on le sait, de donner plus d'intelligibilité aux événements surgissant au quotidien. L'optique retenue ici est donc, prioritairement, de fournir les éléments qui rendront compréhensibles, au-delà des caricatures, sinon des anathèmes, la diplomatie britannique et, plus encore, le rapport de la Grande-Bretagne au monde dans ses composantes politiques, économiques et culturelles qui en constituent le fondement.

1. John Charmley, *Churchill. The End of Glory*, Londres, Hodder & Stoughton, 1993.

2. Marc Ferro, *Le Livre noir du colonialisme*, Paris, Laffont, 2003.

3. Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances. Transformations économiques et conflits militaires entre 1500 et 2000*, Paris, Payot, 1990.

**Documents – Le changement dans la continuité ?
Deux formulations des buts de la diplomatie britannique,
1879-1997**

La confrontation de ces deux textes, bien que chronologiquement très éloignés l'un de l'autre, illustre l'importance des éléments de stabilité dans le rapport de la Grande-Bretagne au monde qui l'entoure au cours des deux siècles écoulés.

La politique étrangère britannique vue par Gladstone (1879)

La première chose est d'œuvrer au renforcement de l'Empire en établissant chez nous des lois justes et une économie saine, ce qui produira alors deux des éléments principaux de la puissance nationale – c'est-à-dire, la richesse, qui en est l'aspect physique, et l'union nationale et la concorde, qui en sont les aspects moraux –, et de réserver la force de l'Empire, de veiller à ne faire usage de cette force qu'à bon escient. Voici le premier principe de ma politique étrangère : un bon gouvernement chez nous.

Mon second principe est celui-ci : que notre politique étrangère vise à maintenir la paix parmi les nations du monde – et, tout particulièrement, sans en avoir honte, en nous rappelant ce que notre nom de chrétien peut contenir de sacré, parmi les nations chrétiennes du monde. Voici mon second principe. Selon moi, il serait sain que le troisième principe fût comme suit : s'efforcer de cultiver, de maintenir, oui, le plus qu'il nous est possible, ce que l'on appelle le Concert de l'Europe ; maintenir unies ensemble les Puissances européennes. Et pourquoi donc ? Parce qu'en les maintenant toutes ensemble, vous neutralisez, vous liez, vous enchaînez les aspirations égoïstes de chacun. Je ne suis pas ici pour flatter ni l'Angleterre ni aucune de ces puissances. Elles ont des aspirations égoïstes, tout comme, malheureusement, nous avons au cours de ces dernières années tristement montré que nous en avons aussi ; mais cependant, agir en commun est fatal aux égoïsmes. Agir en commun veut dire avoir des objectifs en commun ; et les seuls objectifs autour desquels vous pouvez rassembler les Puissances européennes sont ceux qui concernent le bien de tous. Voici, Messieurs, mon troisième principe de politique étrangère.

Mon quatrième principe – éviter tout engagement inutilement contraignant. Même si vous vous en faites une gloire ; même si vous vous en vantez ; même si vous dites que vous œuvrez pour le prestige de votre pays ; même si vous dites qu'un Anglais peut alors garder la tête haute au milieu des autres nations [...] à quoi cela mène-t-il, Messieurs ? À ceci : vous vous imposez davantage d'obligations sans vous donner plus de puissance ; et si vous avez davantage d'obligations sans avoir davantage de puissance, vous diminuez la puissance, vous annihilez la puissance ; en vérité, vous affaiblissez l'Empire, vous ne le renforcez pas. Vous ne lui permettez plus de faire face à ses devoirs ; vous en faites un bien moins précieux à transmettre aux générations futures.

Mon cinquième principe est, Messieurs, de reconnaître l'égalité des droits des nations entre elles. Vous pouvez avoir plus de sympathie pour une nation que pour une autre. Non : vous devez, en certaines circonstances,

sympathiser davantage avec telle nation plutôt que telle autre. En règle générale, on se sent plus proche des nations avec lesquelles on a les liens les plus étroits par la langue, le sang et la religion, ou dont la position semble alors susciter le plus de sympathie. Mais du point de vue du droit, toutes sont égales, et vous n'avez en aucune façon à établir une hiérarchie selon laquelle l'une de ces nations doit être victime d'une quelconque suspicion ou tenue sous surveillance, ou doit être l'objet d'invectives permanentes. Si vous faites cela, et en particulier si vous vous réclamez pour vous-mêmes une supériorité quasi pharisienne sur le reste des nations, alors je dis que vous êtes libre de parler de votre patriotisme si vous le voulez, mais que vous êtes pour votre pays un ami de bien mauvais conseil ; que, en donnant aux peuples des autres nations des raisons de ne plus avoir de respect et d'estime pour votre pays, vous lui portez en réalité un coup sévère. Je vous ai donné, Messieurs, cinq principes de politique étrangère. Je vais vous en donner un sixième et j'en aurai fini.

Et ce sixième principe est que, selon moi, la politique étrangère, en dépit de toutes les conditions que je viens d'énoncer, la politique étrangère de l'Angleterre devrait toujours être inspirée par l'amour de la liberté. Nous devrions vibrer à l'unisson de la liberté, vouloir lui laisser le champ libre, en nous fondant non sur de grandes visions mais sur la longue expérience des générations d'autrefois qui ont vécu sur cette île heureuse, qui est que la loyauté et l'ordre public sont fermement enracinés dans la liberté ; que la liberté est la plus solide fondation pour l'épanouissement du caractère individuel, et la meilleure condition pour le bonheur de la nation dans son ensemble. La politique étrangère de ce pays honorera à jamais le nom de Canning. Le nom de Russell. Ceux qui se souviennent de l'érection du royaume de Belgique, de l'unification des provinces éparses d'Italie honoreront à jamais le nom de Palmerston. C'est cette sympathie, non point avec le désordre, mais au contraire basée sur l'amour le plus profond de l'ordre – c'est cette sympathie qui, selon mon opinion, devrait être l'atmosphère présidant aux travaux du Secrétaire aux Affaires étrangères d'Angleterre.

Discours à West Calder, 11 novembre 1879 (cité in Roland Marx, *Documents d'histoire anglaise*, Paris, Armand Colin, 1971 ; traduction Ph. Chassaing).

**« Les cinq principes de notre politique étrangère »,
selon Tony Blair (1997)**

Premier principe, la Grande-Bretagne fait partie de l'Europe et doit en être l'un des principaux acteurs. Non parce qu'elle n'a pas le choix – elle pourrait s'en retirer – mais parce qu'il y va de son intérêt. De l'intérieur, elle peut la changer si le besoin s'en fait sentir : l'élargir, réformer la PAC, piloter le grand marché, accentuer la flexibilité de l'économie, faire réussir la monnaie unique – dont nous évaluerons le bien-fondé en fonction de ses avantages. Que nous l'adoptions ou non, nous visons l'influence, pas l'impuissance.

Deuxièmement, forts en Europe, nous devons l'être aussi avec les États-Unis. Là nous n'avons pas le choix : l'un et l'autre vont ensemble. Nous voulons approfondir nos relations avec eux à tous les niveaux, et être le pont qui relie les deux continents. Quand nous agissons ensemble sur la scène internationale, peu de choses sont hors de notre portée. N'oublions pas le rôle joué par les USA dans la conquête et la défense de libertés économiques et politiques qui nous semblent aller de soi. Tout sentiment mis à part, ils sont une force de progrès dans le monde. Il en sera de même pour nous.

Troisièmement, notre défense doit être forte. Pas seulement pour protéger le pays, mais pour qu'il ait de l'influence à l'extérieur. Aujourd'hui, que ce soit en Bosnie, dans le cadre du maintien de l'ordre de l'ONU ou aux négociations sur le désarmement, une défense solide est de bonne politique étrangère. C'est un argument qui pèse. Nous devons évidemment optimiser nos dépenses dans ce domaine. Mais nous ne devons pas réduire notre capacité à exercer un rôle sur la scène internationale.

Quatrièmement, ce pouvoir et cette influence que nous avons, nous devons les mettre au service des valeurs et des fins en lesquelles nous croyons. La Grande-Bretagne doit être omniprésente dans la lutte contre ces fléaux sans frontières que sont la drogue, le terrorisme et la criminalité ; omniprésente aussi dans l'action en faveur de l'environnement, des droits de l'homme et du développement. Les droits de l'homme ont parfois des allures d'abstraction, vus depuis notre Occident confortable. Mais ne pas s'en préoccuper ne conduit que trop vite à la misère sociale et à l'instabilité politique. J'en dirai autant de la dimension éthique du commerce des armes.

Cinquième et dernier principe : la Grande-Bretagne doit consolider sa position de championne de la liberté des échanges dans le monde. C'est, avant tout, une nation commerçante ouverte, prête à se mesurer à ses concurrents. Elle doit aussi être championne de l'investissement, à l'intérieur et à l'extérieur, et se rappeler que le protectionnisme est une impasse. La politique étrangère n'est pas un dossier indépendant, séparé, étiqueté « ailleurs » : elle reflète et complète notre dessein national.

Discours devant le lord-maire de Londres, 10 novembre 1997
(traduction : services de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris).

Chapitre 1

La Grande-Bretagne et l'Europe de 1815 à 1914

Du congrès de Vienne à la déclaration de la Première Guerre mondiale, l'Europe connut un siècle sans guerre généralisée, faute d'être totalement exempt de conflits géographiquement localisés, qui altérèrent substantiellement, mais pas fondamentalement, l'équilibre géopolitique mis en place à Vienne. Quelle fut, dans ce contexte, l'attitude du Royaume-Uni, et quelle part de réalité recouvre la formule de « splendide isolement » (*splendid isolation*)¹, désormais entrée dans le langage courant ? L'oscillation entre les deux pôles antithétiques de l'interventionnisme et de l'isolationnisme n'en constitue pas moins une des clefs pour la compréhension de la politique européenne britannique entre 1815 et 1914, tout comme l'appréciation par les milieux dirigeants – et, plus encore, par les individus – de l'importance relative de chacune des « questions » en lesquelles on décomposait alors la politique européenne (« question française », « allemande », ou « d'Orient »), étroitement liées, bien sûr, à la préservation du *balance of power*. Le tout s'exerçait sous l'influence de contraintes nouvelles, telles que l'évolution du poids relatif du pays dans l'économie internationale, son potentiel militaire ou encore l'émergence d'une opinion publique dont les engouements, dès lors qu'ils sont susceptibles de se traduire très concrètement sur le plan électoral dans un système politique de plus en plus démocratique, deviennent un élément de première importance.

1. On doit la formule au Premier ministre canadien Wilfrid Laurier en 1896 : il parla du « splendide isolement [de la Grande-Bretagne] découlant de sa supériorité ». Elle fut par la suite reprise par Joseph Chamberlain qui, en janvier 1902, a déclaré dans un discours que les Britanniques ne devaient compter que sur eux seuls : « Je dis seuls, oui, dans un splendide isolement, entourés par nos semblables [c'est-à-dire les Dominions et les colonies de peuplement blanc]. »

De la défense de l'équilibre issu du congrès de Vienne au désengagement européen (1815-1871)

La période qui va de la signature de l'Acte final du congrès de Vienne à la proclamation du II^e Reich est dominée en Europe par le mouvement des nationalités (*cf.* les indépendances de la Grèce et de la Belgique, le « printemps des peuples » de 1848, les unifications italienne et allemande, etc.). Dans ce contexte agité, le Royaume-Uni se trouva de plus en plus en porte-à-faux par rapport aux autres grandes puissances européennes. Désireux avant tout de préserver un équilibre européen qui avait été mis en place à Vienne sans tenir compte des aspirations nationales des peuples, ses dirigeants étaient cependant de plus en plus mal à l'aise devant les politiques répressives menées par la Prusse, l'Autriche et la Russie. Ces États autocratiques ne suscitaient que peu de sympathies chez un peuple épris des « libertés anglaises », et les Britanniques n'éprouvaient aucune hostilité *a priori* envers les aspirations libérales et nationales qui se manifestaient chez leurs voisins – même s'ils n'appliquaient pas toujours cette même attitude dans leurs affaires intérieures (*cf.* encadrés « "Libertés anglaises" et *Westminster model* » et « La question d'Irlande »). L'opinion publique était toujours prompte à s'enflammer pour la cause de ceux qui souffraient au nom de la liberté. En outre, ne pouvant, faute de moyens adéquats, envisager une intervention militaire efficace sur le continent, le Royaume-Uni tendit à s'abstenir de toute implication dans les affaires européennes dès lors que ses intérêts vitaux n'étaient pas en jeu, ce qui le conduisit notamment à rester un spectateur passif devant l'unification de l'Allemagne par la Prusse bismarckienne.

La dislocation progressive de la coalition de 1815

Déjà fort critique envers la Sainte Alliance, le Royaume-Uni adopta des positions de plus en plus éloignées de celles de ses partenaires de la coalition anti-napoléonienne devant la résurgence des mouvements nationalistes et libéraux. Ceci se vit notamment à sa participation déclinante aux différents congrès réunis entre 1818 et 1825 en application des principes de l'Alliance. Lors de celui d'Aix-la-Chapelle (septembre-novembre 1818), les Britanniques se trouvèrent encore à l'unisson des autres Alliés pour réintégrer la France dans le concert des nations. Les territoires occupés depuis 1815 furent évacués et la France fut invitée à participer aux réunions des futurs congrès. Castlereagh, toutefois, précisa dans un mémorandum la position de son pays quant à la Sainte Alliance : elle pouvait servir de « base du système européen dans le domaine de la science politique », mais certainement pas guider les « obligations diplomatiques liant État à État ». Une telle alliance avait en outre l'inconvénient, en conférant à ses signataires la possibilité d'intervenir directement dans les affaires des autres États, de présenter un caractère supranational, ce qui était aux yeux des Britanniques une véritable abomination. Les choses se dégradèrent par la suite : les révolutions de 1820-1821 en Europe méridionale (Espagne, Naples, Portugal, Grèce, Piémont) entraînèrent la réunion des congrès de Troppau (1820) et de Laybach (1821),

au cours desquels le chancelier autrichien Metternich rallia les Prussiens et les Russes à son « principe d'intervention », selon lequel les Alliés avaient le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un État pour écraser toute agitation révolutionnaire. Castlereagh, inquiet devant des actions qui pouvaient permettre à l'Autriche et à la Russie de renforcer leur influence, défendit la cause de la non-intervention, mais il ne put empêcher la restauration par la force de l'absolutisme dans le royaume de Naples et au Piémont (mars 1821). Au congrès de Vérone (1822), George Canning, nouveau titulaire du *Foreign Office* après le suicide de Castlereagh (poste qu'il devait détenir jusqu'en 1827), parvint à décourager le tsar Alexandre I^{er} de mettre sur pied une expédition maritime pour ramener à obéissance les colonies espagnoles elles aussi révoltées (cf. *infra*). En revanche, il ne put empêcher la France d'être chargée de rétablir l'ordre absolutiste en Espagne (expédition du duc d'Angoulême, avril 1823). Enfin, les Britanniques ne participèrent pas au congrès de Saint-Petersbourg (1825), signalant par là la désagrégation finale de l'Alliance forgée au cours des *French Wars* ; deux ans plus tôt, Canning avait d'ailleurs exprimé son point de vue à ce sujet sans détour, dans une lettre à sir Charles Bagot : « Chaque nation pour elle-même, et Dieu pour nous tous. Le temps des aréopages, et de tout ce qui y ressemble, est bel et bien fini. » Le fait qu'en 1826, la Grande-Bretagne envoya une flotte et 4 000 hommes de troupe au Portugal pour soutenir la nouvelle reine, la libérale Maria da Gloria, contre les tenants du retour à l'absolutisme, indiqua clairement que Londres ne cautionnait nullement la politique de réaction.

« Libertés anglaises » et *Westminster Model*

Le thème des « libertés anglaises » (*English liberties*) constitue à la fois une réalité et un mythe politique très vif au XIX^e siècle. Réalité, car ces « libertés » recouvrent l'ensemble des droits et prérogatives dont jouit tout citoyen britannique. Si elles ne sont généralement pas définies par des lois, elles trouvent leurs fondements dans les grands textes à valeur constitutionnelle, telles la Grande Charte de 1215 ou la Déclaration des Droits de 1688, de même qu'elles ressortent en creux de la législation usuelle. Tout ce qui n'est pas interdit par la loi est autorisé, ce qui explique que le terme de « libertés » soit toujours spécifié : au nombre des « libertés anglaises », la liberté d'opinion, d'expression, de réunion, la libre disposition de sa propriété, le droit à être jugé par ses pairs (procès par jury), *l'habeas corpus* (loi votée en 1679 interdisant les détentions de plus de trois jours sans chef d'inculpation précis)... Mais les « libertés anglaises » sont aussi un mythe politique, qui a pris corps dans les descriptions idylliques du système politique anglais faites par Voltaire dans les *Lettres philosophiques* (1734) ou par Montesquieu dans *De l'Esprit des lois* (1748) – nonobstant, par exemple, les incapacités politiques qui pesaient sur les non-anglicans. Les Anglais crurent cependant à ce mythe et s'enorgueillissaient de leurs libertés civiles, par opposition aux régimes autoritaires qui prévalaient sur le continent européen, au XVIII^e comme au XIX^e siècle.

Le *Westminster Model* (« modèle de Westminster », expression métaphorique désignant le système institutionnel britannique) faisait figure de traduction

de ces « libertés anglaises », même si, ici aussi, mythe et réalité sont étroitement imbriqués au XIX^e siècle. Les institutions britanniques, avec une monarchie aux pouvoirs soigneusement délimités, un Parlement bicaméral (Chambre des communes et Chambre des lords) et un gouvernement responsable devant les Communes, faisaient effectivement figure de modèle : la Charte constitutionnelle française de 1814 s'en inspira, de même que les libéraux qui se soulevaient contre l'absolutisme dans les années 1820 en Espagne ou en Italie. Pourtant, la réalité était plus contrastée : au début du XIX^e siècle, le corps électoral se limitait à quelque 400 000 personnes et la répartition des sièges entre villes (« bourgs ») et comtés n'avait que peu changé depuis le XVII^e siècle, ce qui signifiait une réelle sous-représentation des nouvelles villes industrielles. Les « bourgs pourris » (*rotten boroughs*), agglomérations de quelque importance dans des temps reculés, éleisaient toujours des députés en dépit de leur déclin démographique ; dans les « bourgs de poche » (*pocket boroughs*), l'élection du représentant aux Communes était en fait entre les mains du noble local, qui usait de son influence. L'absence de scrutin secret laissait la porte ouverte à toutes les entreprises de corruption. Aux Communes, les projets de loi étaient adoptés en fonction des libéralités des groupes de pression qui « arrosaient » les députés, et le gouvernement se forgeait des majorités en distribuant les offices-sinécures (les *placemen*, ou « hommes placés »).

Le Royaume-Uni face aux premiers mouvements nationaux (1815-1848)

La chronologie des prises de position britanniques face aux divers soulèvements libéraux et nationaux qui scandent la première moitié du XIX^e siècle, de Waterloo au « printemps des peuples », démontre de façon suggestive quelle était pour Londres l'échelle des priorités : elle ne réagit pas en 1819-1820, lorsque Metternich fit pression sur les princes allemands pour qu'ils réprimassent les activités de la *Burschenschaft*¹, mais se montra plus sourcilieuse lorsqu'il fit preuve de la même volonté interventionniste en direction des territoires riverains de la Méditerranée, où elle avait davantage d'intérêts économiques et stratégiques. Le Royaume-Uni n'intervint en fait que dans trois cas bien délimités : l'insurrection nationale grecque, la révolte des colonies d'Amérique latine et l'accession de la Belgique à l'indépendance.

L'insurrection nationale grecque (1821-1830)

Encore la cause nationale grecque ne suscita-t-elle qu'assez tardivement l'intérêt du gouvernement britannique : au début de l'année 1821, le soulèvement de la Morée et la tentative d'insurrection organisée par Ypsilanti dans les provinces roumaines de

1. Association étudiante libérale et nationale (sa devise était « Liberté, Honneur, Patrie »), qui avait été à l'origine de la manifestation de la Wartburg en 1817, pour commémorer à la fois la défaite de Napoléon I^{er} à la bataille de Leipzig (dite aussi « bataille des nations ») en 1813 et, surtout, le tricentenaire de la Réforme luthérienne, deux événements fondateurs de la conscience nationale allemande.

l'Empire ottoman furent d'abord considérés avec suspicion par toutes les Puissances, inquiètes de ce coup porté à l'équilibre de Vienne, à commencer par Londres. Le rôle principal de l'Empire turc était de verrouiller les Détroits (Bosphore et Dardanelles) face à l'expansionnisme russe et son affaiblissement pouvait s'avérer préjudiciable à cet édifice. Toutefois, dans une Europe balayée par le souffle du romantisme, ces populations prêtes à mourir pour leur liberté ne pouvaient que fasciner et émouvoir : un vaste mouvement philhellène parcourut l'Europe, comme en témoignent le tableau d'Eugène Delacroix *Les Massacres de Scio* (1824), hommage aux 23 000 habitants de l'île que les Turcs avaient passés par les armes en 1822, ou l'engagement de lord Byron, qui mourut en 1824 de maladie dans la ville de Missolonghi. Cependant, ce sont les risques d'une intervention russe aux côtés des insurgés, au nom de la solidarité entre coreligionnaires orthodoxes, qui poussèrent les autres puissances à agir. D'un point de vue géopolitique, une avancée russe dans les Balkans aurait fragilisé à la fois l'Autriche (sur le plan continental) et le Royaume-Uni (sur le plan maritime). D'où le jugement de Castlereagh sur la Turquie, la qualifiant de « mal nécessaire [...] dans le système européen ».

À la mort du tsar Alexandre I^{er}, en décembre 1825, son frère et successeur, Nicolas I^{er}, se montra résolu à soutenir véritablement les nationalistes grecs, alors en difficulté, et, en mars 1826, il adressa un ultimatum à Istanbul. Face à cette menace de guerre russo-turque, Londres chargea Wellington de conclure un accord avec le tsar : celui-ci, signé le 4 avril 1826, prévoyait que le Royaume-Uni agirait comme médiateur dans le conflit, pour aboutir à terme à la constitution d'un État grec doté d'une très large autonomie au sein de l'Empire ottoman. Le rejet de ce plan par les Turcs entraîna la constitution d'une alliance associant la Grande-Bretagne, la Russie et la France pour leur imposer la conclusion d'un armistice (traité de Londres, 6 juillet 1827). Le moyen de pression retenu – le blocus de la Morée – donnait à la Grande-Bretagne un rôle militaire déterminant. Une « démonstration navale », organisée dans la rade de Navarin, lieu de mouillage de la flotte ottomane, dégénéra en une bataille, au cours de laquelle la flotte turque fut détruite (20 octobre 1827). Le sultan Mahmud II refusant toute concession, Nicolas I^{er} déclara la guerre à la Turquie le 28 avril 1828. Les succès militaires russes en Anatolie, dans les provinces danubiennes et en Thrace (prise d'Andrinople le 22 août 1829), s'accompagnèrent de la reprise de l'activité diplomatique franco-anglaise : le traité d'Andrinople (14 septembre 1829) consacra la naissance d'un État grec, payant tribut à Istanbul, mais qui devint indépendant dès 1830. Par ailleurs, la Serbie, la Moldavie et la Valachie devenaient des principautés autonomes, placées sous la garantie de la Russie, laquelle obtenait aussi des avantages commerciaux dans l'Empire ottoman et dans les Détroits. Nonobstant ces dernières concessions, Londres considérait que le principal danger avait été évité : un démembrement de l'Empire ottoman qui aurait principalement profité à la Russie.

L'Amérique espagnole : « libre » et « anglaise » ?

Le détronement des Bourbons d'Espagne par Napoléon I^{er} en 1808 entraîna leurs colonies du Nouveau Monde dans une révolte loyaliste, bientôt assortie de revendications politiques propres, comme l'octroi par Ferdinand VII, une fois de retour sur son trône et en récompense de leur fidélité, d'une large autonomie pour les colonies, voire l'accession à l'indépendance. Or, la restauration des Bourbons en 1814

s'accompagna d'une reprise en main musclée et du rétablissement de la domination coloniale. La dureté des représailles entraîna de nouvelles révoltes. Aidés par des livraisons d'armes et l'arrivée de volontaires en provenance d'Europe, Iturbide au Mexique, San Martín en Argentine et Bolívar au Venezuela proclamèrent entre 1817 et 1819 l'indépendance des anciennes colonies espagnoles. La révolution espagnole de 1820 et les troubles qui affaiblirent la métropole permirent aux insurgés, victorieux à Ayacucho en 1824, d'achever le processus d'émancipation. Au Brésil, l'accession à l'indépendance s'effectua sans effusion de sang. Refuge de la famille royale portugaise en 1808, qui y était restée jusqu'en 1821, il avait été élevé à la dignité de royaume. En 1821, le prince Jean dut retourner à Lisbonne pour faire face à une révolution qui était survenue à la suite des événements d'Espagne. Les créoles portugais demandèrent l'indépendance, ce que le Portugal n'était pas en mesure de refuser. Le fils du prince Jean, Pedro, prit alors la tête du mouvement et se proclama empereur du nouvel État (1822), que Lisbonne reconnut officiellement en 1825.

Sur le plan commercial, le Royaume-Uni avait profité des *French Wars* pour prendre pied dans les colonies hispano-portugaises du Nouveau Monde : en 1815, 5 % de ses exportations s'effectuaient en direction de l'Amérique méridionale. La politique britannique, selon la phrase bien connue de Canning, visa dès lors à « ne pas mener trop mal [ses] affaires » pour que l'Amérique latine fût tout autant « anglaise » que « libre »¹. De fait, les exportations britanniques vers cette région du monde connurent au cours des années immédiatement postérieures à l'indépendance une forte croissance : entre 1821 et 1824, elles crurent, en valeur, de 51 % vers les régions du Rio de la Plata, décuplèrent vers le Mexique et furent multipliées par plus de cent vers le Pérou. On a vu que le Royaume-Uni s'était fermement opposé, dès 1818, à toute intervention en faveur du rétablissement de l'ordre colonial espagnol. En octobre 1823, Canning rappela aux Français, qui venaient de rétablir Ferdinand VII dans ses prérogatives absolutistes, que toute intervention d'une puissance étrangère à ses côtés contre les colonies espagnoles révoltées amènerait Londres à reconnaître leur indépendance. Peu après (2 décembre 1823), le président américain James Monroe énonçait, en un message au Congrès, sa célèbre « doctrine », considérant que « toute intervention d'une puissance européenne quelconque ayant pour objet soit de les [les anciennes colonies espagnoles] opprimer, soit d'exercer de toute autre manière une action sur leur destinée, [serait] la manifestation d'une disposition inamicale à l'égard des États-Unis »². Le succès ne fut cependant pas complet : Canning aurait préféré voir les nouveaux États latino-américains se doter d'institutions monarchiques plus ou moins calquées sur le Royaume-Uni ; à la place, ils adoptèrent, à l'exception du Brésil, un régime républicain que Washington avait qualifié de « seul véritablement compatible avec les principes américains » ; en outre, la pénétration commerciale s'avéra limitée avant 1850, une fois passé l'essor des premières années.

1. « L'Amérique espagnole est libre et, si nous ne malmenons pas trop nos affaires, elle est anglaise [*Spanish America is free and, if we do not mismanage our affairs sadly, she is English*]. » Lettre de Canning à Granville, 17 décembre 1824.

2. Voir chapitre 4.

L'indépendance belge (1830-1831)

Le succès de la révolution parisienne des 27-29 juillet 1830 (les « Trois Glorieuses ») amena les Bruxellois à se soulever le 25 août suivant en faveur de leur indépendance, qui fut proclamée le 4 octobre. Ce soulèvement national était, de nouveau, en pleine contradiction avec les principes affirmés par le congrès de Vienne, et la partition d'un État créé lors de ce même Congrès, qui en résultait, donnait à la crise une dimension internationale. Dès septembre 1830, le roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, avait sollicité l'aide militaire de la Grande-Bretagne, la Prusse, l'Autriche et la Russie. L'Autriche, davantage préoccupée par l'Italie, se borna à un simple soutien verbal. Quant à la Grande-Bretagne, qui avait laissé faire la révolution parisienne et reconnu la première la monarchie de Juillet, elle ne considérait pas *a priori* négativement les revendications belges, mais s'inquiétait d'une éventuelle intervention de la France qui aurait fait passer le nouvel État dans sa sphère d'influence, renouant ainsi avec sa volonté de recherche des « frontières naturelles ».

Dans un premier temps, Louis-Philippe, nouveau roi des Français, préféra ne pas intervenir aux côtés des Belges tant que les autres puissances s'abstenaient également d'interférer. Une conférence à cinq (Royaume-Uni, France, Autriche, Prusse, Russie), réunie à Londres (octobre 1830-1831), reconnut l'indépendance de la Belgique, proclama sa neutralité perpétuelle (21 janvier 1831), en fixa les frontières et décida que son souverain – l'Assemblée constituante belge avait décidé en novembre 1830 que le futur État serait une monarchie constitutionnelle – serait choisi en dehors des familles régnantes des grands États européens, ceci afin d'empêcher toute candidature d'un prince français. Toutefois, les Belges n'acceptèrent ni leurs frontières, ni l'exclusive portant sur la désignation de leur roi et, à l'Assemblée constituante, le « parti français » parvint à faire élire comme roi le duc de Nemours, un des fils de Louis-Philippe, espérant que celui-ci les aiderait ensuite à obtenir la révision des frontières.

Pour Londres, ce choix, avec, à terme, la perspective d'une réunion de la Belgique à la France qui replaçait Anvers dans des mains françaises, était inacceptable. Louis-Philippe, soucieux avant tout de paix, refusa la couronne belge au nom de son fils (17 février 1831). Le Congrès national belge appela alors au trône Léopold de Saxe-Cobourg, issu d'une petite maison princière allemande et, par ailleurs, apparenté à la famille régnante britannique. En août 1831, les Hollandais voulurent reconquérir la Belgique par les armes, amenant les Français à soutenir militairement les Belges. Cette intervention militaire fut mal acceptée par Londres : Palmerston évoqua alors la possibilité d'« une guerre générale... dans un nombre donné de jours » si les Français ne quittaient pas le sol belge.

L'échec de l'opération hollandaise permit un dénouement rapide de la crise : en octobre 1831, les Belges obtenaient quelques rectifications de frontières et, un an plus tard, un corps expéditionnaire franco-anglais chassait les Hollandais d'Anvers, qu'ils occupaient encore, et restituait le port à la Belgique. La naissance d'un État belge dont la neutralité était garantie par les cinq puissances principales de l'époque constituait, pour la diplomatie britannique, un réel succès, qui compensait plus que largement la disparition d'un grand royaume de Hollande ; en outre, France et Royaume-Uni avaient entamé un rapprochement qui devait se poursuivre tout au long de la monarchie de juillet.

La « question d'Irlande » au XIX^e siècle

Favorable aux mouvements nationaux à l'étranger, Londres ne l'était guère sur son propre sol, comme le montre son traitement de la « question d'Irlande ». Le roi d'Angleterre Henri II avait envahi l'Irlande en 1171 et pris le titre de « seigneur d'Irlande ». En 1541, Henri VIII se proclama roi d'Irlande et y imposa sa Réforme religieuse. Devant les révoltes des Irlandais, attachés au catholicisme, l'Angleterre encouragea dès le règne d'Élisabeth I^{er} une politique d'implantation de colons anglais et écossais qui devaient, à terme, supplanter la population locale. L'échec des révoltes irlandaises de 1641-1651 et 1689-1690 amena l'accentuation d'une politique de spoliation des terres au profit des Anglais, tandis que les catholiques étaient privés de tout droit politique. Vers 1750, la Protestant Ascendancy se caractérisait par la domination de 20 000 protestants sur une population de 2,5 millions de personnes. À la suite d'un nouveau soulèvement survenu en mai 1798, et pour écarter définitivement tout risque de nouvelle insurrection, Londres décida de l'Union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne en 1800, donnant naissance au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande le 1^{er} janvier 1801.

Le statut de l'Irlande au XIX^e siècle est des plus ambigus : du strict point de vue constitutionnel, elle était partie intégrante du Royaume-Uni, avec une représentation au Parlement de Westminster (une centaine de députés aux Communes et 28 pairs à la Chambre des lords). Toutefois, elle était quasiment administrée comme une colonie, avec un gouverneur-général d'Irlande qui faisait office de vice-roi et une forte présence militaire. Sur le plan économique, le XIX^e siècle fut marqué par un contraste de plus en plus marqué entre une province d'Ulster industrialisée (textile, chantiers navals et activités périphériques à Belfast) et le reste de l'île, encore rural et arriéré. La Grande Famine de 1845-1849 marqua le début d'une grave crise démographique : la population irlandaise, qui avait culminé à 8,2 millions en 1841, tomba à 4,5 millions en 1901, en raison d'une très forte émigration vers les États-Unis ou la Grande-Bretagne.

Au plan politique, la « question d'Irlande » (*Irish Question*), qui empoisonna la vie politique britannique tout au long du siècle, comporte en fait trois aspects :

- Un aspect religieux, réglé au moins en droit par l'émancipation (c'est-à-dire l'égalité des droits politiques) des catholiques en 1829 et la séparation de l'Église et de l'État en 1869 (l'Église d'Irlande, anglicane, cessa d'être Église d'État) ; cependant, les préjugés anti-irlandais et anti-catholiques persistèrent jusqu'au XX^e siècle.

- Un aspect économique et plus précisément agraire, avec la pauvreté des fermiers irlandais et la précarité de leur statut, que la Grande Famine ne fit qu'aggraver. Elle fut progressivement résolue par les différentes lois agraires (*Land Acts*) adoptées entre 1870 et 1903, au terme desquels les Irlandais avaient recouvré la propriété des 2/3 de leur sol, contre 5 % en 1880.

- Un aspect institutionnel, avec les premières revendications en faveur de l'abolition de l'Acte d'Union, menées entre 1823 et 1843 par la *Catholic*, puis *Repeal*, Association de Daniel O'Connell, ou le mouvement *Young Ireland*, instigateur du